

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME (CZ) ⁽¹⁾

**Vysvědčení o maturitní zkoušce z oboru vzdělání:
16-01-M/01 Ekologie a životní prostředí (denní studium)**

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME ⁽²⁾

**Diplôme de baccalauréat avec une spécialité en option:
16-01-M/01 Écologie et environnement (études à temps plein)**

⁽²⁾ Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ELÉMENTS DE COMPÉTENCES ACQUIS

Compétences générales:

- maîtriser différentes manières d'apprentissage et utiliser de manière adéquate les sources d'informations, savoir lire des informations;
- comprendre l'énoncé du devoir ou déterminer le cœur de la question, appliquer des variantes de résolutions, savoir travailler de manière autonome et en équipe;
- être capable de communiquer dans une langue étrangère avec un niveau au moins B1 en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues;
- s'adapter aux conditions sociales et économiques changeantes, avoir des connaissances élémentaires de comptabilité;
- avoir un aperçu des possibilités de réalisation professionnelle sur le marché du travail et des relations entre employeurs et travailleurs, décider de façon responsable de sa mise en valeur en tant que travailleur, prendre conscience de l'importance de la formation continue;
- appliquer les opérations mathématiques, les lois physiques et chimiques élémentaires dans la résolution de tâches simples;
- travailler avec les moyens des technologies informatiques et de communication, utiliser les sources d'information adéquates, travailler efficacement avec les informations;
- agir écologiquement et en conformité avec la stratégie du développement durable;
- soutenir les valeurs locales, nationales, européennes et de la culture mondiale, reconnaître la valeur de la vie;
- appliquer les principes de sécurité et de protection sanitaire dans le travail, de protection et de prévention incendie;
- appliquer les principes et les règlements de la normalisation.

Compétences professionnelles:

- évaluer la situation environnementale dans un domaine donné;
- analyser les impacts des activités humaines sur l'environnement et les évaluer en termes de législation;
- identifier les effets interdits et indésirables des activités humaines sur l'environnement et proposer des mesures pour leur élimination;
- promouvoir l'utilisation de technologies avancées respectueuses de l'environnement;
- lors de la planification, évaluer l'impact de certaines activités sur l'environnement et les incidences sociales;
- être capable de gérer les principes de l'utilisation des méthodes de laboratoire chimiques, physiques et microbiologiques et de l'analyse sensorielle;
- choisir une méthode d'analyse appropriée, prélever et modifier des échantillons et effectuer l'analyse des différentes composantes de l'environnement;
- évaluer les résultats de l'analyse, traiter les données et proposer des mesures optimales;
- effectuer un inventaire local, le comparer avec les données provenant des sources d'information disponibles et en tirer des conclusions;
- utiliser des connaissances en écologie, biologie, chimie et autres disciplines scientifiques dans l'accomplissement de son travail, appliquer de manière créative les principes de protection de la nature;
- contrôler les activités humaines dans le domaine des entreprises et des municipalités, se conformer aux réglementations légales et gérer les principes de base des procédures administratives;
- proposer des procédures pour l'entretien de chaque part constituante de la nature;
- organiser le travail d'entretien des zones naturelles protégées et des espaces verts publics;
- concevoir des activités liées à la protection de la nature et du paysage et au développement rural en fonction de conditions spécifiques;
- promouvoir la politique environnementale et le développement durable auprès du public.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU
CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Le diplômé pourra être employé en tant que cadre moyen dans l'administration publique dans le domaine de l'environnement, de la sylviculture et de l'agriculture, dans l'administration de la construction, dans l'administration des zones paysagères protégées et des parcs nationaux, dans l'Inspection tchèque de l'environnement, dans les services de la Station d'hygiène, dans les domaines de la gestion de l'eau, du conseil et de la formation en environnement, dans les activités de travail liées à la surveillance et à la mise en œuvre des contrôles environnementaux, dans les entreprises engagées dans la remise en culture, l'entretien des espaces verts, la recherche hydrogéologique, la gestion des déchets.

Type d'emplois accessibles: écologiste - employé dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, de la protection de l'air, responsable de l'environnement dans l'administration publique, hydrologue et météorologue.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Nom et statut de l'organisme certificateur Střední zemědělská škola, Rakovník, Pražská 1222 Pražská 1222 Rakovník 269 01 CZ école public		Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Karmelitská 7 118 12 Praha 1 République tchèque	
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formation secondaire sanctionnée par un baccalauréat ISCED 354, EQF 4	Système de notation		
	Système de notation/conditions d'octroi des examens terminaux d'état (le baccalauréat d'état) Tchèque langue et littérature, langue étrangère entre 87% et 100% excellent - 1 entre 73% et 87% très bien - 2 entre 58% et 73% bien - 3 entre 44% et 58% suffisant - 4 entre 0% et 44% insuffisant - 5 Mathématiques et Mathématiques avancées entre 85% et 100% excellent - 1 entre 67% et 85% très bien - 2 entre 49% et 67% bien - 3 entre 33% et 49% suffisant - 4 entre 0% et 33% insuffisant - 5	Conditions d'octroi 1 excellent (výborný) 2 très bien (chvalitebný) 3 bien (dobrý) 4 suffisant (dostatečný) 5 insuffisant (nedostatečný) La classification totale : Prospěl s vyznamenáním : A terminé ses études avec mention (moyenne totale des examens ≤ 1,5) Prospěl : A terminé ses études (aucun examen sans note inférieure à 4) Neprospěl : N'a pas terminé ses études (un ou plusieurs examens ayant la note 5)	
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation ISCED 655/645/746, EQF 6 et EQF 7 (EQF7 seulement dans le cas de programmes longs de master complété)		Accords internationaux	
Base légale Loi n° 561/2004 de l'instruction préscolaire, primaire, secondaire, professionnelle et d'une autre instruction (la loi scolaire), cette loi est répartie dans plusieurs règlements postérieurs Le Décret No. 177/2009 tel qu'amendé § 22 a 24 qui détermine les conditions des examens terminaux (le baccalauréat) dans les lycées.			

6. MODES D'ACCÈS À LA CERTIFICATION OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation	Durée
<ul style="list-style-type: none"> École / centre de formation Apprentissage en contexte professionnel Apprentissage non formel validé 	La répartition de l'entraînement théorique et pratique est définie par le chef d'établissement en considération du caractère d'un programme de formation concret et en fonction des besoins des employeurs.	
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		
Niveau d'entrée requis La scolarité obligatoire terminée		
Information complémentaire Pour plus d'informations (y compris la description du système national de qualifications) consultez l'adresse internet: EQF , EURYDICE , NPI		
L'Institut national pédagogique de la République tchèque – Centre National Europass pour la République tchèque, Senovážné nám. 872/25, 110 00 Praha 1		
		  cachet et signature Édité à Prague pour l'année scolaire 2024/2025

(*) **Note explicative**

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2022 | <https://www.europass.eu>, <https://www.europass.cz>